

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 :

Réouvertures des Végé'tri et déchetteries de la Métropole d'Orléans

En accord avec l'ensemble des Maires de la Métropole, Olivier Carré, Président d'Orléans Métropole, a validé le principe d'une réouverture des déchetteries et Végé'tri du territoire. Fermées depuis le dimanche 15 mars en raison de la crise sanitaire, Les Végé'tri rouvriront le lundi 27 avril à 14h et les déchetteries le 4 mai à 14h. Cette réouverture se fera dans le strict respect des mesures de précaution et des gestes barrières.

Des mesures strictes ont été prises pour garantir la sécurité des usagers et des agents. Elles sont applicables au moins jusqu'au 30 mai :

- Pour les particuliers :
 - ⇒ Ouverture des 4 Végé'tri (Chécy, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ingré) à partir du lundi 27 avril : le lundi de 14 à 19h et du mardi au samedi de 9h à 19h **en continu**.
 - ⇒ Ouverture des 6 déchetteries (Chécy, Saint-Jean-de-Braye, Ingré, Orléans, Saran, Saint-Cyr-en-Val) à partir du lundi 4 mai : le lundi de 14h à 19h et du mardi au samedi de 9h à 19h **en continu**.
- Pour les professionnels le dispositif mis en place depuis le 10 avril est remplacé par :
 - ⇒ Maintien de la gratuité des apports jusqu'au 30 mai ;
 - ⇒ Pour les déchets végétaux : accès aux Végé'tri, du mardi au samedi matin de 7h à 9h, à compter du 28 avril, sur présentation de la carte d'accès ;
 - ⇒ Pour tous les autres flux, à compter du 5 mai, accès aux 6 déchetteries du mardi au samedi de 7h à 9h sur présentation de la carte d'accès les conditions sont horaires : de 7h à 9h du mardi au samedi.
- Fermeture de la totalité des sites les dimanches et lundis matin

La Métropole d'Orléans en appelle toutefois à la vigilance de tous : nos déplacements à tous doivent être limités, comme le prévoit l'Etat, et la meilleure réponse à la propagation est celle du confinement. Les habitants de la Métropole qui le peuvent sont donc invités, dans la mesure du possible, à continuer de conserver au maximum leurs déchets chez eux et à conserver tout objet qui pourra être utile au réemploi quand l'heure du déconfinement et de la réouverture des associations dédiées sera venue.

Plus d'informations sur orleans-metropole.fr

Mesures sanitaires sur sites

- Respect des gestes barrières et notamment la règle de distanciation minimale de 1 mètre entre les personnes présentes sur les sites ;
- Respect strict de toutes les consignes dispensées par les agents ;
- Limitation au maximum du nombre de personnes à bord des véhicules (2 personnes maximum) ;
- Limitation du nombre de véhicules admis simultanément sur les plateformes à 4 sur les Végé'tri et à 3 sur les déchetteries ;
- Présentation obligatoire de l'attestation de déplacement dérogatoire aux agents présents, avec la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité » cochée ;
- Manipulation des déchets par les usagers, dans la mesure du possible, avec des gants.